FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Harpic ColorPower 6 bloc cuvette fraicheur Atlantique - Atlantic Burst

n° SDS : D8328637 v3.0 Formulation # : FF8326170 v0.1

UPC Code / Sizes : Cage - polypropylene, hance- polypropylene, PET 127 x 170 mm

Type de produit : Nettoyant cuvette
Utilisation du produit : Consommateur
Fournisseur : Reckitt Benckiser.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisations par des consommateurs Nettoyant cuvette

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Producteur

Reckitt Benckiser Tatabánya Kft. Fatalepi út 15 2800 Tatabanya Hungary +36 34 513 770

Adresse email de la : service.consommateurs@rb.com

personne responsable

pour cette FDS

Contact national

RECKITT BENCKISER FRANCE - 38 rue Victor Basch, 91305 MASSY CEDEX TEL: 01.69.93.17.00 RECKITT BENCKISER Belgique, allée de la recherche 20, 1070 Bruxelles, Belgique tel: Tel: 02/52 618 11

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France ORFILA : 01 45 42 59 59/Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **1/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités

: Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

supplémentaires

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Reaction de Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. et Benzenesulfonic acid, 4-methyl- et sodium hydroxide

Éléments d'étiquetage

Ð

: Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate; α-hexylcinnamaldehyde; Tetramethyl-2-Naphthalenyl; Cineole; 2-(4-tert-butylbenzylpropionaldehyde and Coumarin. Peut produire une réaction allergique.

Ingredient Declaration:

>30% agents de surface Anioniques< 5% agents de surface Non-ioniques

Parfum

Contient Alpha-Isomethyl Ionone; Butyl Phenyl Methyl Propional; Coumarin; Hexyl Cinnamic Aldehyde ,Limonene

2/18

Annexe XVII - Restrictions : Aucun. applicables à la fabrication,

à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

a l'utilisation de certail substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Date d'édition/Date de

: 15/03/2018

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

: Oui, applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	REACH #: 01-2119489428-22 CE: 270-115-0 CAS: 68411-30-3	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide	REACH #: 01-2119565112-48 CE: 932-051-8	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	REACH #: 01-2119976286-24 CE: 250-954-9 CAS: 32210-23-4	<1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413	[1]
Mélange de : (E)-oxacyclohexadec- 12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadec- 13-én-2-one; a (Z)- oxacyclohexadec-(12)-én-2-one et (Z)-oxacyclohexadec-(13)-én- 2-one	CE: 422-320-3 CAS: 111879-80-2 Index: 606-092-00-4	≤0.3	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	REACH #: 01-2119480433-40 CE: 204-881-4 CAS: 128-37-0	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
alpha-Hexylcinnamaldehyde	CE: 202-983-3 CAS: 101-86-0	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
p-t-Butyl-alpha- methylhydrocinnamic aldehyde	REACH #: 01-2119485965-18 CE: 201-289-8 CAS: 80-54-6	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361fd (Fertilité et Foetus) Aquatic Chronic 2,	[1]

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **3/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

- Quick-FDS [19118-51130-12678-016363] - 2020-05-04 - 14:12:11

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

2-Methylundecanal	REACH #: 01-2119969443-29 CE: 203-765-0 CAS: 110-41-8	≤0.3	H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl) ethanone alpha-Cedrene	CE: 259-174-3 CAS: 54464-57-2 CE: 207-418-4 CAS: 469-61-4	≤0.3 ≤0.074	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400	[1]
			(M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **4/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: In a fire, hazardous decomposition products may be produced.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 5/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 6/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Do not store above the following temperature:

: 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: Utilisations par des consommateurs Toilet bowl cleaner

Solutions spécifiques au :

secteur industriel

: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées DNEL/DMEL

: Non applicable.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **7/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide benzènesulfonique, dérivés	DNEL	Long terme	6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
alkyles en C10-13, sels de sodium	5.151	Inhalation	0 / 2	0 / 1	
	DNEL	Long terme Inhalation	6 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	85 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.5 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.5 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	42.5 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.425 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DNEL	Long terme Inhalation	4.4 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	4.7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	0.78 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	1.7 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.25 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Eau douce	0.268 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.027 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	3.43 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	8.1 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	6.8 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sol	35 mg/kg	Distribution de la Sensibilité
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce Eau de mer Sol	0.199 μg/l 0.02 μg/l 47.69 μg/kg wwt	Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Partage à l'Équilibre

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 8/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version: 3.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau Protection des mains

: Use chemical resistant gloves classified under Standard EN374 - Protective gloves against chemicals and micro-organisms.

Examples of preferred glove barrier materials include: Nitrile/butadiene rubber ("nitrile" or "NBR"); Chlorinated polyethylene; Butyl rubber; Polyethylene.

Examples of acceptable glove barrier materials include: Natural rubber ("latex"); Neoprene; Viton; Ethyl vinyl alcohol laminate ("EVAL").

A glove with a protection class of 4 or higher (breakthrough time greater than 120 minutes according to EN 374) is recommended. When only brief contact is expected, a glove with a protection class of 1 or higher (breakthrough time greater than 10 minutes according to EN 374) is recommended.

Gloves should be replaced regularly and if there is any sign of damage to the glove material. Always ensure that gloves are free from defects and that they are stored and used correctly. The performance or effectiveness of the glove may be reduced by physical/ chemical damage and poor maintenance.

NOTICE: The selection of a specific glove for a particular application and duration of use in a workplace should also take into account all relevant workplace factors such as, but not limited to: Other chemicals which may be handled, physical requirements (cut/puncture protection, dexterity, thermal protection), potential body reactions to glove materials, as well as the instructions/specifications provided by the glove supplier. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, checks during use should be carried out to ensure the gloves are still retaining their protective properties.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **9/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Solide.

Couleur: Non disponible.Odeur: Caractéristique.Seuil olfactif: Non disponible.

pH : 6.5 à 11 [Conc. (% poids / poids): 10%]

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

: Non disponible.

Point d'éclair : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non disponible.

Vitesse de combustion : Non disponible.

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Limites supérieures/

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Masse volumique : Non disponible.

Solubilité(s) : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température de

décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Corrosivité Remarques : Non disponible.

9.2 Autres informations

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 10/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

D8328637 v3.0

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Instabilité Conditions

: Non disponible.

Température d'instabilité

: Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	DL50 Orale	Rat	1080 mg/kg	-
acétate de 4-tert- butylcyclohexyle	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3550 mg/kg	-
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL50 Orale	Rat	890 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2930 mg/kg	-
α-hexylcinnamaldéhyde	DL50 Orale	Rat	3100 mg/kg	-
2-(4-tert-butylbenzyl) propionaldéhyde	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1390 mg/kg	-
2-methylundécanal	DL50 Cutané	Lapin	>10 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-

Conclusion/Résumé

: Based on Calculation method: Nocif en cas d'ingestion.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	0.5 Mililiters	-
	Yeux - Irritant puissant	In vivo	-	-	-
acétate de 4-tert- butylcyclohexyle	Peau - Faiblement irritant	cobaye	-	4 heures 3 Percent	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	4 heures 100 Percent	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Peau - Irritant léger	Lapin	0	-	-
	Yeux - Irritant léger	Lapin	0	-	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	48 heures 500 milligrams	-
α-hexylcinnamaldéhyde	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	24 heures 100 milligrams	-

Date d'édition/Date de

: 15/03/2018

11/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
				500 milligrams	
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100	-
				milligrams	
2-(4-tert-butylbenzyl) propionaldéhyde	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500	-
propionalderiyde				milligrams	
$[3R-(3\alpha,3a\beta,7\beta,8a\alpha)]-2,3,4,7$	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
,8,8a-hexahydro-3,6,8,8- tétraméthyl-1H-3a,7-				500 milligrams	
méthanoazulène					

Peau : Based on Calculation method: Provoque une irritation cutanée.

Yeux : Based on Calculation method: Provoque des lésions oculaires graves.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	peau	cobaye	Non sensibilisant

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Danger par aspiration

Nom du produit/com	posant	Résultat
[3R- $(3\alpha,3a\beta,7\beta,8a\alpha)$]-2,3,4,7,8,8a-hexa 1H-3a,7-méthanoazulène	hydro-3,6,8,8-tétraméthyl-	- DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 12/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.développement: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Aiguë CL50 5 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Aiguë CE50 1440 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	48 heures
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-2,3,4,7 ,8,8a-hexahydro-3,6,8,8- tétraméthyl-1H-3a,7- méthanoazulène	Aiguë CE50 44 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	48 heures

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 13/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	-	28 à 100 jour(s)	-

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	3.32	-	faible
acétate de 4-tert- butylcyclohexyle	4.8	-	élevée
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 2-(4-tert-butylbenzyl) propionaldéhyde	5.1 4.2	330 à 1800 349.8	élevée faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 **14/18**

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur pallettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Not Regulated	Not Regulated	Not Regulated	Not Regulated
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not applicable.	Not applicable.	Not applicable.	Not applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Not available.
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.
Autres informations	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Aucun.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

Autres Réglementations UE

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 15/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul	
,	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul	

Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
	voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 16/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

TOXICITÉ AIGUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1

TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Aquatic Chronic 2, H411

Catégorie 2

Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 3

TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 4

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

Repr. 2, H361fd TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Foetus) -

Catégorie 2

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Date d'édition/ Date de

Aquatic Chronic 4, H413

Asp. Tox. 1, H304

Skin Irrit. 2, H315

Skin Sens. 1, H317 Skin Sens. 1B, H317

révision

Date de la précédente

édition

: 09/02/2018

: 15/03/2018

Version : 3.0

: Reckitt Benckiser India Ltd Élaborée par

> Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Haryana India - 122001

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/ Date de

révision

: 15/03/2018

Date de la précédente

édition

: 09/02/2018

Version

: 3.0

Élaborée par

: Reckitt Benckiser India Ltd

Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Harvana India - 122001

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de 17/18 : 15/03/2018

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version: 3.0

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

D8328637 v3.0

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 15/03/2018 18/18

révision

Date de la précédente édition : 09/02/2018 Version : 3.0